

K2.48 GT SUR LA REVISION DE LA PUBLICATION S-23 DE L'OHI "LIMITES DES OCEANS ET DES MERS" (S-23 WG)

Mandat

Le S-23 WG devra :

- 1.1 Produire un projet de 4e édition révisée de la Publication S-23 de l'OHI, Limites des océans et des mers, en utilisant :
 - a) la 3^e édition de la S-23 (1953);
 - b) les travaux effectués au cours de ces dernières années;
 - c) les positions prises et les commentaires formulés par les Etats, en réponse à la LC 78/2008 ;
 - d) d'autres points de vue susceptibles d'être présentés pendant les délibérations du GT;
 - e) la publication du GENUNG « Normalisation des noms géographiques » et la publication M-4 de l'OHI (Section B-500); et
 - f) tout autre document ou matériel pouvant être considéré comme approprié.
- 1.2 Le soumettre avec un rapport des travaux du GT au BHI, au plus tard en juin 2011, pour approbation ultérieure des Etats membres.

Règles de procédure

- 2.1 La participation au GT est ouverte à tous les Etats membres;
- 2.2 Le président et le vice-président seront élus par les membres du GT ;
- 2.3 Le BHI apportera son soutien par des services de secrétariat ;
- 2.4 Le GT travaillera essentiellement par correspondance. Des réunions en face à face pourront être organisées, si le GT estime que cela est nécessaire;
- 2.5 Si nécessaire, des experts peuvent être invités à y participer avec l'accord des membres du GT;
- 2.6 Les décisions devront, en règle générale, être prises par consensus.

Note : le BHI, sous la direction du président, ouvrira une section sur le site web de l'OHI sur laquelle la liste des membres du GT ainsi que tous les documents de travail seront mis en ligne.